

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2009

PROCES-VERBAL

L'an deux mille neuf, le vingt quatre septembre à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué le 18 septembre 2009, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Frédéric BERNARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme VINAY Melle WOELFLÉ Mme AUBIN M. HEDRICH
Mme de VAUCOULEURS M. BOUZNADA Mme METZGER M. ALLAOUCHICHE
Mme CHIGNAC M. DUQUESNE M. RABEH M. LOBJEOIS Mme RODDIER
M. LETELLIER M. MARY M. MARIETTE M. DEBUS Mme BERKANI Mme BAS
Mme PENSIVY Mme MERLIER M. MEHAY Mme SKAJENNIKOFF Melle DOMONT
M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC
Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI.

EXCUSES : M. BERTRAND M. PASQUIER Mme DRACOULI Mme COULON
M. MOREAU Mme HÉLIOT.

ONT DONNE POUVOIR : M. BERTRAND à M. LETELLIER M. PASQUIER à
M. HEDRICH Mme DRACOULI à Mme METZGER Mme COULON à
Mme SKAJENNIKOFF M. MOREAU à Mme AUBIN Mme HÉLIOT à M. BERNARD.

SECRETAIRE : Mme VINAY.

Les membres présents forment la majorité des membres du conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente neuf.

Avant de commencer la réunion du Conseil municipal, Monsieur le Maire adresse ses souhaits de bienvenue à Mademoiselle Fatiha EL MASAUDI qui, suite à la démission de Monsieur Jacques MASDEU-ARUS, occupe le poste de Conseiller municipal devenu vacant.

Monsieur le Maire procède ensuite à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, il déclare la séance du Conseil municipal du 24 septembre 2009 ouverte.

Il informe le Conseil municipal du décès du père de Monsieur PASQUIER, motif de son absence ce soir.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 25 juin 2009. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 25 juin 2009 est adopté à l'unanimité.

Un tableau récapitulatif des décisions prises par Monsieur le Maire du 5 juin 2009 au 14 septembre 2009 en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal (délibérations n° 3 et 4 du 4 avril 2008, n° 3 et 4 du 29 mai 2008 et n° 21 du 14 mai 2009 - articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales) est joint à la convocation.

Les délibérations inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

1°/ COMMUNICATION CULTURELLE - CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION D'UN DOCUMENT COMMUN DE DIFFUSION DE L'INFORMATION CULTURELLE

Le Maire donne la parole à **Mme CHIGNAC** :

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit en fait de la poursuite d'une démarche déjà engagée pour la diffusion d'une petite plaquette. Je suppose que vous la connaissez mais je l'ai quand même ramenée ce soir. Cette petite plaquette, appelée « Projecteur », est une initiative intercommunale, avec, bien sûr, notre ville, sur l'initiative de la Ville des Mureaux, avec la Communauté des Deux Rives de la Seine et l'association de la Nacelle - Théâtre du Mantois à Aubergenville.

C'est la troisième année que nous reconduisons cette opération. L'intérêt y est évident. Cela nous permet en effet la diffusion d'une partie de nos manifestations culturelles sur un bassin de population assez large, s'étendant de Mantes-la-Jolie jusqu'à Saint-Germain-en-Laye (pratiquement).

Avec ce petit magazine, nous avons droit à sept encarts. Nous choisissons les manifestations que nous voulons promouvoir plus particulièrement. Vous verrez que cette édition comporte une partie de la programmation du théâtre mais aussi une information relative à la prochaine exposition du musée consacrée au sport. Certaines manifestations organisées par la médiathèque y sont quelquefois mentionnées.

C'est donc un support important, pour un coût encore relativement modeste. Cela revient à peu près à 5.000 euros par an (très exactement 5.600 euros cette année pour la confection et la diffusion de cette plaquette).

Environ 30.000 exemplaires sont distribués sur Poissy, le reste étant réparti sur la région, avec des dépôts dans certains points fréquentés par le public tels que les offices de tourisme et les lieux d'accueil des mairies. Des distributions ont également lieu dans les boîtes aux lettres.

Cette délibération a pour objet, dans un premier temps, le vote d'une convention cadre pour la mise en place d'un support commun de communication culturelle et, dans un second temps, la mise en œuvre de cette convention cadre, la constitution d'un groupement de commandes entre les partenaires de cette initiative. Il s'agit donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces deux conventions.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

2°/ SUBVENTION D'EQUIPEMENT A L'ASSOCIATION CLUB DE LOISIRS ET D'ACTION DE LA JEUNESSE (CLAJ) - AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER

Le Maire donne la parole à **Mme VINAY** :

Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je voudrais vous préciser que la subvention proposée a été votée lors du budget de mars 2009. Cette somme a donc été prévue au budget. Cette subvention concerne l'investissement. En effet, cette somme contribuera à financer les travaux de mise aux normes de sécurité qui, comme vous le savez, sont de plus en plus exigeants pour ce genre de maison. Il est donc obligatoire de vous présenter cette délibération.

Je profite de ce moment pour vous présenter cette association pisciacaise de longue date puisque c'est en 1963 que le Club de Loisirs et d'Action de la Jeunesse (CLAJ) achète « l'Escale » pour favoriser les loisirs des jeunes et des adultes de milieu ouvrier. Située dans un parc sur l'île de Migneaux, cette grande maison (et ses dépendances) est devenue le Relais International de la Jeunesse. Aujourd'hui, c'est un lieu qui facilite et développe l'accueil des groupes et les échanges internationaux, le brassage social par l'accueil de public de toute origine, la promotion de la découverte de la rencontre, l'éducation à la citoyenneté internationale (particulièrement européenne) via, entre autres, des séminaires, des classes de découvertes, des stages BAFA, des séjours d'études, etc ... Ces services sont proposés en premier lieu bien sûr aux hôtes du Relais de la Jeunesse mais ils s'ouvrent également sur la Ville de Poissy (ce ne sont encore que des balbutiements mais cela ne fera que grandir) et sur les quartiers, favorisant ainsi le lien social. Je tiens à rappeler ici que ces orientations correspondent à la dimension de citoyenneté et de cohésion sociale faisant partie intégrante du projet municipal que nous défendons.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

3°/ SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS DANSE EN ILE-DE-FRANCE ET L'ATELIER DES ARTS - EXERCICE 2009 - BUDGET PRINCIPAL - JUMELAGE

Le Maire donne la parole à **Mme CHIGNAC** :

Merci, Monsieur le Maire.

Vous vous souvenez que des actions culturelles ont été conduites dans le cadre du jumelage, portées par des associations pisciacaïses.

La première a eu lieu au mois de mai. Il s'agissait d'une exposition de peinture organisée par l'Atelier des Arts à laquelle étaient conviés des peintres de l'école de Pirmasens. Cette exposition a d'ailleurs connu un très beau succès.

La deuxième action associative engagée dans le cadre du partenariat avec Pirmasens concerne l'association Danse en Ile-de-France qui, pour son gala annuel, a invité des élèves de l'école de danse de Pirmasens qui ont été intégrés au ballet ce soir-là.

Ces associations ont assumé des dépenses propres à ces actions et les subventions exceptionnelles que nous vous invitons à voter ce soir sont respectivement de 1.600 euros pour Danse en Ile-de-France (cela concerne des frais de car pour le déplacement des élèves et de leurs accompagnants jusqu'à Poissy) et de 1.185 euros pour l'Atelier des Arts (couvrant tous les frais d'hébergement et de restauration assurés par l'association pour les quatre peintres accueillis).

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

4°/ DEMANDES DE SUBVENTIONS A L'AGENCE NATIONALE DE RENOVATION URBAINE (A.N.R.U.) A LA REGION ET AU DEPARTEMENT POUR L'EQUIPEMENT SCOLAIRE ROBERT FOURNIER ET UN AMENAGEMENT DE VOIRIE CONCERNANT LE PROJET DE RENOVATION URBAINE DU QUARTIER DE LA COUDRAIE

Le Maire :

Dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier de la Coudraie, un protocole de préfiguration de rénovation urbaine a été signé. Un certain nombre d'opérations sont à l'intérieur de ce protocole.

Afin de pouvoir obtenir les financements correspondants au titre du plan de relance pour le Département des Yvelines, des opérations ont été déclarées éligibles pour un montant global d'une subvention prévisionnelle s'élevant à 2.500.000 euros et se décline selon le tableau financier du présent protocole.

A ce jour, la réfection légère de l'anneau voirie autour du quartier et la restructuration du groupe scolaire Robert Fournier sont les deux opérations présentées pour une demande de subvention s'adressant à l'ensemble des financeurs (A.N.R.U., Région et Département).

Le montant de la subvention A.N.R.U. s'élève à 96.000 euros pour l'anneau de voirie et à 400.000 euros pour le groupe scolaire Robert Fournier.

Les fiches de paiement viennent d'être adressées à la Ville par l'A.N.R.U., officialisant les montants de ces deux opérations et les subventions correspondantes.

Concernant la Région et le Département, il est demandé un financement au taux maximum.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Merci, Monsieur le Maire.

Je ferai juste deux remarques (une sur le fond et une sur la forme).

Je commencerai par la forme. Nous nous souvenons que vous nous aviez transmis par support électronique les éléments se rapportant au stade de la réflexion (là où vous en étiez sur le projet de rénovation de ce quartier). Il avait été demandé à l'époque que vous puissiez nous en faire parvenir au moins un exemplaire papier. Vous nous aviez dit qu'il n'y avait pas de difficulté. Mais, à ce jour, nous ne l'avons pas encore. Il serait bien pour nos archives que nous puissions en disposer.

J'en viens maintenant au fond. Dans le rapport de présentation, vous dites qu'un protocole vient d'être signé. Là aussi, pour le plein exercice des élus de l'opposition que nous sommes, je pense qu'il serait bien que nous ayons connaissance de ce protocole. Je sais que nous pouvons sans doute le consulter mais il serait bien que nous en ayons un exemplaire ou qu'il soit annexé à la délibération, d'autant que vous dites également qu'un tableau financier figure dans ledit protocole. N'ayant pas le protocole, nous n'avons pas le tableau financier. Des subventions vont être demandées à d'autres collectivités territoriales tels que le Conseil Régional et le Conseil Général. Il serait bien que nous ayons une pleine information.

Enfin, notre vote ne vous surprendra pas. Nous ne connaissons ni le protocole exact, ni le calendrier. Nous ne savons pas ce que vous allez faire. Dans le dossier de présentation, le fameux anneau routier devait quasiment disparaître. Aujourd'hui, une somme non négligeable (quasiment 500.000 euros) permettra, sinon sa réfection totale, une rénovation. Je ne sais pas si c'est une bonne idée que de réinvestir 500.000 euros sur quelque chose qui, à terme, doit disparaître (certes, nous ne connaissons pas le terme). Vous voulez réhabiliter le groupe scolaire Robert Fournier, là encore avec des sommes non négligeables (plus de 2 millions d'euros). Pour quoi ? Comment ? Dans quelle perspective au niveau de l'évolution de ce quartier ?

Nous avons peu d'informations. Nous ne sommes pas forcément d'accord (c'est un euphémisme) sur le devenir de votre projet. Nous voterons donc contre cette délibération.

Le Maire :

Je regrette que vous n'ayez pas eu le support papier mais nous allons pallier à cette absence.

Pendant des années, on m'a répondu cela (je vous répondrai donc la même chose) : le document de protocole d'accord est consultable par tous les élus au Secrétariat Général. N'hésitez pas à y aller.

M. RAYNAL :

Le consulter est une chose. En avoir un exemplaire en est une autre.

Le Maire :

Nous pourrions même vous en donner un exemplaire. Vous voyez que nous sommes encore plus souples, d'une certaine manière.

Par contre (et pour éclairer un peu votre connaissance), l'A.N.R.U. a des règles bien précises. Dans le cadre de ces règles, nous devons bien sûr tenir compte des personnes qui habitent toujours dans ce quartier. Le relogement prévu est vraiment trop long. La deuxième phase qui concerne la concertation avec les habitants ne peut donc pas avoir lieu. En même temps, nous devons prendre en compte leur vie quotidienne avant de se lancer dans un projet. Un certain nombre de points sont mentionnés dans ce protocole d'accord, dont les deux que je viens d'évoquer et que vous pourrez consulter. Il faut améliorer la vie quotidienne des personnes de ce quartier avant même de démolir (des démolitions sont prévues) et avant même de penser à quel type de quartier nous allons réaliser après. Cet engagement a été accepté par l'A.N.R.U. Différents services de l'Etat sont intervenus dans ce protocole qui est passé par un certain nombre d'administrations avant de revenir.

Mais je peux tout à fait comprendre que vous préféreriez vous abstenir, faute d'informations.

M. RAYNAL :

Nous voterons contre.

Le Maire :

Vous allez voter contre. D'accord. C'est à l'image de ce qu'il y avait avant. Cela continue. Mais allez quand même le consulter. Au moins, vous aurez une information plus précise.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 9 voix contre : Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI.

5°/ INSERTION DES RESEAUX ELECTRIQUES ET DES TELECOMMUNICATIONS DANS L'ENVIRONNEMENT : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT

Le Maire :

Cette année, la Ville de Poissy propose de faire acte de candidature pour la rue de Villiers et la rue Jean Bouin.

Le montant des travaux pour la rue de Villiers est estimé à 153.501 euros hors taxes et, pour la rue Jean Bouin, à 15.385 euros hors taxes.

Nous demandons une subvention de 40 % pour un montant de travaux plafonné à 140.000 euros pour le programme départemental 2010 d'insertion des réseaux dans l'environnement qui s'inscrit dans le cadre d'un financement quadripartite (Conseil Général, France Télécom, Electricité - Réseau - Distribution - France et Syndicat d'Energie des Yvelines).

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

6°/ RECAPITULATIF DES FORMES DE PARTICIPATION DE LA VILLE DE POISSY DANS LES DIFFERENTS SYNDICATS INTERCOMMUNAUX - MISE A JOUR SUITE A L'ADHESION DE LA COMMUNE AU SYNDICAT PARIS METROPOLE - ETAT DES PARTICIPATIONS 2009 MODIFIE

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

La commune a adhéré au Syndicat Paris Métropole. Evidemment, cette adhésion implique une participation. Son montant est de 3.978 euros. Cette participation ne peut être fiscalisée comme celle du SIDRU, du SIARH ou du SIVOM car ce syndicat n'est pas exclusivement composé de communes ou d'établissements publics communaux. C'est la raison pour laquelle elle est budgétisée. Cette situation est comparable à celle du Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

7°/ GARANTIE D'EMPRUNT DE 18.276.498 € A LA SOCIETE D'HLM « LOGICIL GROUPE CMH » - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 14 MAI 2009

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

La commune de Poissy a déjà accordé sa garantie pour le remboursement d'emprunts contractés par la société LOGICIL dans le cadre de l'acquisition à ICADE de 416 logements à Poissy (Beauregard). Cette garantie a été accordée par délibération du 14 mai 2009. Une erreur a été commise. Il s'est avéré que les taux des prêts avaient changé. Nous sommes donc dans l'obligation de reprendre la délibération en annulant la précédente.

Le Maire donne la parole à **Mr RAYNAL** :

Monsieur le Maire, il s'agit juste d'avoir un complément d'information. Nous avons eu l'occasion d'échanger sur ce sujet, mais au-delà de mes fonctions de conseiller municipal. Le site appartenait à ICADE qui a décidé de mettre en vente. A un moment donné, j'ai cru comprendre que vous n'étiez pas forcément favorable à la continuité de cette vente. Nous avons bien noté qu'il s'agissait de la modification des taux, pour les mettre en harmonie avec le marché d'aujourd'hui. Je voudrais savoir si une évolution est prévue pour le reste de ce patrimoine, si d'autres sociétés ont frappé à la porte de la Ville de Poissy et si vous avez accordé que telle ou telle société devienne propriétaire. Il paraît en effet inévitable qu'ICADE se sépare de ce patrimoine.

Le Maire :

Aujourd'hui, en l'état, il y a bien sûr LOGICIL Groupe CMH. Il y a aussi Le Foyer pour Tous. Un certain nombre de logements restent disponibles. A ma connaissance, ils pourraient intéresser un bailleur social qui est l'OPIEVOY dont vous êtes entre autre vice-président. J'ai rencontré le président de l'OPIEVOY. Je lui ai dit qu'il pouvait nous faire des propositions, en sachant que nous menons avec d'autres villes un combat contre la démarche d'ICADE.

M. RAYNAL :

D'où ma question.

Le Maire :

Pour l'instant, nous avons l'impression que la situation est relativement bloquée. En ce qui concerne les ventes d'ICADE, la discussion est bloquée au niveau du consortium. Nous avons demandé au ministre de nous garantir que la ville ne perdrait pas d'argent. Nous serons aussi vigilants lorsque les logements seront reconventionnés et pour que les habitants ne payent pas des loyers plus chers. Il faudra savoir quel type de reconventionnement sera mis en œuvre. Je suis quand même assez inquiet car ICADE a vendu des appartements à des personnes privées qui se trouvent aujourd'hui en difficulté au regard des charges qu'elles seront dans l'obligation de payer. Elles n'ont pas été préalablement prévenues. Elles ont acheté à un taux très faible mais cela risque maintenant de leur coûter très cher. La ville doit être vigilante sur ce point.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

8°/ GARANTIE D'EMPRUNT DE 1.500.000 A LA « SEMAP SAINT-LOUIS »

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE :**

Au début des années 1990, la « SEMAP SAINT-LOUIS » a construit un bâtiment situé dans le Technoparc, appelé « L'Espace Cristal ». Il s'agit en fait d'une pépinière d'entreprises. Ce bâtiment lui appartient maintenant entièrement. Ce n'était pas le cas au début. Après presque vingt ans de fonctionnement, d'importants travaux de rénovation sont nécessaires. La « SEMAP SAINT-LOUIS » souhaite les engager. Ils porteront non seulement sur les bureaux en eux-mêmes mais également sur la structure du bâtiment. Pour ce faire, elle demande à la ville de garantir un emprunt de 1.500.000 euros à concurrence de 50 %. C'est ce que vous propose la délibération, sachant que cet emprunt est contracté auprès de la Société Générale.

Monsieur le Maire rappelle que les membres du Conseil municipal siégeant au Conseil d'administration de la SEMAP Saint-Louis (Monsieur BERTRAND, Président, Monsieur BERNARD, Vice-Président, et Monsieur DUQUESNE) ne peuvent pas prendre part au vote.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

N'ont pas pris part au vote : M. BERNARD M. BERTRAND M. DUQUESNE.

9°/ ACQUISITION DE QUATRE PARCELLES NON BATIES CADASTREES AL 80, AL 266, AL 268 ET AL 270 (SUPERFICIE TOTALE DE 5.316 M²) SISES CHEMIN CREUX DE LA MALADRERIE ET ROUTE DE QUARANTE SOUS POUR, EN PARTIE, LA REALISATION DE LA FOURRIERE ET DE L'ACCES AUX « HAUTS DE POISSY »

Le Maire :

Ces terrains sont actuellement loués à un exploitant agricole, Monsieur MAILLAUT, qui a demandé le versement d'une indemnité de 1 €/m² (ce n'est pas énorme) à titre de compensation, soit une indemnité totale de 5.316 euros.

La ville a estimé le prix moyen à 32 €/m², compte tenu des prix actuels d'acquisition des terrains dans le secteur.

France Domaine a confirmé, dans son avis, ce prix moyen. Aussi, par courrier en date du 28 mai 2009, la ville a donné son accord de principe pour l'acquisition de ces quatre parcelles au prix susmentionné.

Le 9 septembre, l'Etablissement Public Foncier des Yvelines a renoncé tacitement à cette éventuelle préemption (une préemption était possible).

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'acquisition de ces terrains situés le long de l'autoroute A 14. C'est une manière d'agrandir un peu notre foncier à un coût peu élevé.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

10°/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION DE POSTES

Le Maire :

Il est important de préciser qu'il ne s'agit pas de la création de nouveaux postes mais de modifications au niveau du tableau des effectifs de la ville. Je sais en effet que des bruits courent partout au sujet des recrutements, à savoir que j'ai embauché 100 nouvelles personnes. Bientôt, ce sera 200, 2.000 ... Il faut donc toujours être vigilant. Ce ne sont que des modifications de postes. Il n'était en effet pas possible à certains agents de passer à un grade supérieur puisque celui-ci n'existait pas dans le tableau. Des modifications et des suppressions de postes seront présentées au C.T.P. pour équilibrer. La seule création de poste réelle attendue concerne le chef de projet de rénovation urbaine. Ce poste sera finalement financé dans le cadre du protocole d'accord prévu par l'A.N.R.U. Il s'agit bien sûr d'une création mais elle ne perdurera pas dans le temps au niveau de Poissy.

Le Maire donne la parole à **Mr RAYNAL :**

Vous avez en partie apporté les informations que j'allais vous demander. Nous avons en effet besoin d'explications supplémentaires. Je comprends que le chef de projet n'interviendra pas sur le budget de la commune, quel que soit son grade et quel que soit son statut.

Dans le cas présent, il est question de deux postes d'attaché. Nous voulons simplement savoir s'il s'agit de promotions internes possibles. Des agents ont-ils passé le concours ? Ont-ils été reçus à ce concours, sans pouvoir rester sur place pour cause de poste inexistant ? Si tel est le cas, si vous nous en donnez l'assurance, il n'y aura pas de problème. Ou imaginez-vous des recrutements de cadres extérieurs après création de ces deux postes d'attachés ? Ce n'est pas tout à fait la même chose. Enfin, pouvez-vous nous apporter une petite précision quant aux services dans lesquels ces nouveaux attachés seraient affectés ? S'il s'agit d'une promotion interne, les personnes qui garderaient à peu près le même emploi ou resteraient dans le même service changeraient-elles simplement de grade ? Notre vote interviendra en fonction de ces informations.

Le Maire :

Le premier attaché sera recruté à l'extérieur. Il sera directeur du service des sports.

Le deuxième attaché sera le chef de projet de rénovation urbaine.

Mais ces postes seront compensés par la suppression d'un certain nombre d'autres. Cela sera soumis au C.T.P. puis présenté au Conseil municipal.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 9 abstentions : Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI.

11°/ MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 14 MAI 2009 RELATIVE A LA JOURNEE DE SOLIDARITE

Le Maire :

Suite à une erreur matérielle, il faut lire à l'article 2 de la délibération : « décide que les 7 heures à effectuer au titre de la solidarité soient accomplies dans l'année civile en cours. ».

Je précise au public que nous avons voté au Conseil municipal la possibilité d'accorder une journée de solidarité au personnel de la mairie mais le Sous-Préfet et la Préfecture sont intervenus au sujet de la formulation. Nous l'avons donc reformulée pour qu'elle puisse être acceptée.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

12°/ REMUNERATION DES AGENTS HORAIRES DES ACCUEILS DE LOISIRS (DES ANIMATEURS DIPLOMES, STAGIAIRES, NON DIPLOMES), SURVEILLANTS DE CANTINE ET AGENTS DE RESTAURATION

Le Maire donne la parole à Mme METZGER :

Merci, Monsieur le Maire.

Jusqu'à maintenant, les accueils de loisirs maternels et la Maison de l'Enfance étaient deux entités différentes avec des personnels sur des contrats différents et des rémunérations différentes. Cela nous est apparu contradictoire avec la continuité des projets que nous comptons mener, quelle que soit la tranche d'âge des enfants.

Le Service Education a donc restructuré cette situation, notamment pour prendre en compte en globalité le rythme de l'enfant qui est quand même particulier et pour permettre aux animateurs d'être sur un site ou sur un autre sans avoir de problème de rémunération.

Pour ce faire, nous avons donc uniformisé les contrats et les taux de rémunération en ne prévoyant qu'un seul contrat, sous l'appellation « animateurs d'accueil de loisirs » sans précision du lieu d'intervention, et la rémunération sera identique.

Voici un exemple précis : cette année, des enfants des accueils de loisirs maternels ont travaillé toute l'année sur la musique avec des cours de djembé. Un certain nombre d'entre eux sont maintenant passés au cours préparatoire. Ce travail se poursuit à la Maison de l'Enfance. Il serait en effet dommage d'arrêter une activité qui les intéresse. Le passage à un même contrat est donc nécessaire.

Par ailleurs, à mon sens, il est aussi tout à fait normal que les animateurs aient le même tarif de rémunération puisque le travail est le même, qu'ils soient en maternelle ou avec une tranche d'âge un peu plus élevée. La difficulté est parfois plus importante avec de jeunes enfants.

Voilà la revalorisation entraînée par ces modifications.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

13°/ MODIFICATION DU PERIMETRE DU MARCHE DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE

Le Maire donne la parole à **M. ALLAOUCHICHE** :

Merci, Monsieur le Maire.

En octobre 2008, les prix des places de commerçants dits « volants » sur la Ville de Poissy ont été divisés par deux. Les prix sont passés de 5,90 euros à 2,95 euros.

L'objectif était alors de faire revenir sur les marchés de la ville des commerçants non sédentaires en plus grand nombre afin d'améliorer l'offre commerciale et l'attractivité des marchés.

Au fil des mois, la baisse des prix a porté ses fruits et le nombre de volants fréquentant les marchés de Poissy a régulièrement augmenté. Bien sûr, il en va de même pour Beaugard.

Il en résulte que l'actuelle délimitation du périmètre ne permet plus d'accueillir tous les commerçants souhaitant débiller.

La Commission de marché local a donné, à l'unanimité, un avis favorable en sa séance du 5 mai 2009. Une organisation professionnelle représentative des commerçants des marchés a également été consultée, en application du Code général des collectivités territoriales, et a émis un avis réservé par rapport aux commerçants déjà présents.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la modification du périmètre du marché de la place de la République. Ce nouveau périmètre sera applicable à partir du 2 octobre 2009.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 9 abstentions : Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI.

14°/ MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES

Le Maire donne la parole à **M. HEDRICH** :

Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Poissy est adhérente depuis décembre 2008 au Syndicat d'Energie des Yvelines qui a pour objectif la concession des réseaux de distribution d'électricité, propriétés des collectivités locales.

Il s'agit ce soir de nous prononcer sur une modification des statuts qui a pour objet d'élargir la compétence du syndicat au conseil dans le domaine de la maîtrise de l'énergie.

Il est donc proposé ce soir d'approuver cette modification.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

15°/ DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION PARIS METROPOLE

Le Maire :

Le Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation Paris Métropole, dont les statuts ont été adoptés en novembre 2008, se veut un outil de coordination des politiques publiques dans le cadre de Paris Métropole, associant les Maires, les Présidents des intercommunalités, les Départements et la Région.

L'objectif est d'engager une réflexion autour des grands thèmes constitutifs du Grand Paris, tels que le logement, les déplacements, le cadre de vie, et de travailler à l'élaboration de projets urbains concertés dans l'optique d'un développement cohérent, mondial et durable des territoires concernés.

Par délibération du 29 janvier 2009, la Ville de Poissy a adhéré au Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation du Paris Métropole.

Cette adhésion a été acceptée, à l'unanimité, lors de la première réunion du Comité syndical du syndicat le 10 juin 2009.

Il convient dorénavant, conformément à l'article 6-2 des statuts du syndicat, de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la ville au Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation Paris Métropole.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL :**

Au cas où vous n'auriez pas l'idée de proposer à l'opposition de pouvoir siéger dans ledit syndicat, nous proposons deux candidats.

Le Maire :

Nous avons beaucoup réfléchi. Proposez-nous vos deux candidats. S'agissant d'une désignation dans un syndicat, je vous rappelle que nous serons dans l'obligation de procéder à un vote à bulletins secrets.

Mr RAYNAL :

Tout à fait.

Le Maire :

Pour ce qui concerne le groupe majoritaire, nous proposons la candidature de Monsieur Frédéric BERNARD (moi-même) en qualité de délégué titulaire et celle de Monsieur Jean-Paul HEDRICH en qualité de délégué suppléant.

M. RAYNAL :

Pour l'opposition municipale, nous proposons Monsieur Vincent-Richard BLOCH en qualité de délégué titulaire et Monsieur Jean-François RAYNAL en qualité de délégué suppléant.

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant sont à désigner.

Titulaire

Candidat du groupe majoritaire : M. BERNARD
Candidat du groupe minoritaire : M. BLOCH

Suppléant

Candidat du groupe majoritaire : M. HEDRICH
Candidat du groupe minoritaire : M. RAYNAL

Après les opérations de vote à bulletins secrets, Madame BERKANI, représentante de la majorité, et Mademoiselle EL MASAUDI, représentante de la minorité, sont venues participer au dépouillement du scrutin qui a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	39
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	39
Majorité absolue :	20

Ont obtenu :

Candidats du groupe majoritaire :

- M. BERNARD : 29 voix
- M. HEDRICH : 29 voix

Candidats du groupe minoritaire :

- M. BLOCH : 10 voix
- M. RAYNAL : 10 voix

M. BERNARD est désigné en qualité de délégué titulaire et M. HEDRICH est désigné en qualité de délégué suppléant au sein du comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation Paris Métropole.

16°/ DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION PERMANENTE « AFFAIRES ECONOMIQUES ET EMPLOI »

Monsieur le Maire demande le nom du représentant de la minorité. Il indique qu'il s'agit de remplacer Monsieur MASDEU-ARUS et précise qu'il n'est pas nécessaire de procéder à un vote à bulletins secrets pour cette désignation.

L'élue désignée est Mademoiselle EL MASAUDI.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

17°/ AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF A LA DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS HEBDOMADAIRE DU DIMANCHE MATIN PRESENTEE PAR LA SOCIETE NATALYS

Le Maire donne la parole à **M. ALLAOUCHICHE** :

Merci, Monsieur le Maire.

La Préfecture des Yvelines a été saisie d'une demande de renouvellement de dérogation au principe du repos dominical présentée par la société Natalys pour son établissement Sergent Major , situé 51, rue du Général de Gaulle, à Poissy.

Cette demande concerne une salariée appelée à travailler sur le site, les dimanches de 10 h 00 à 13 h 00.

Cette salariée qui travaille à temps partiel est en repos les lundi, mardi et vendredi.

Pour le cas où la salariée concernée ne puisse pas travailler le dimanche matin, les salariés susceptibles de la remplacer seront payés double.

Consultés sur l'ouverture de ce magasin le dimanche, les membres du Comité d'entreprise ont rendu à l'unanimité un avis favorable.

Enfin, le magasin se situe à proximité du marché dominical et réalise le dimanche un chiffre d'affaires important (33 % du chiffre d'affaires d'un mercredi).

S'agissant aussi d'un commerce non alimentaire, cette demande de dérogation, soumise à arrêté d'autorisation du Préfet, nécessite l'avis du Conseil municipal, conformément aux dispositions des articles L. 3132-20 et R. 3132-17 du Code du travail.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents,

**- 7 abstentions : Mme VINAY M. HEDRICH Mme CHIGNAC M. RABEH
M. PASQUIER Mme BAS Mme HÉLIOT,**

- 3 voix contre : Mme AUBIN M. MOREAU M. MEHAY.

**18°/ AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF A LA DEMANDE DE
DEROGATION AU REPOS HEBDOMADAIRE DU DIMANCHE MATIN
PRESENTEE PAR LA SOCIETE SEPHORA**

Le Maire donne la parole à **M. ALLAOUCHICHE :**

Merci, Monsieur le Maire.

Le Maire :

Avons-nous fait la même démarche pour la société Séphora ?

M. ALLAOUCHICHE :

C'est exactement la même démarche mais les conditions ne sont pas les mêmes.

Je voudrais tout simplement commencer par saluer l'arrivée du magasin Séphora.

La Préfecture des Yvelines a été saisie d'une demande de dérogation.

Cette demande concerne sept salariés appelés à travailler sur le site, les dimanches de 9 h 30 à 13 h 30. Dans le cas précédent, il s'agissait d'une personne. Dans le cas présent, sept personnes sont concernées.

Les compensations offertes aux salariés sont :

a) majoration de rémunération à 200 %,

b) majoration du repos compensateur équivalent à une journée en compensation du dimanche travaillé,

c) autres contreparties s'il y a lieu (accord d'entreprise) avec des primes variables en fondant des objectifs journaliers.

Consultés sur l'ouverture de ce magasin le dimanche, les membres du Comité d'entreprise ont rendu à l'unanimité un avis favorable.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents,

**- 7 abstentions : Mme VINAY M. HEDRICH Mme CHIGNAC M. RABEH
M. PASQUIER Mme BAS Mme HÉLIOT,**

- 3 voix contre : Mme AUBIN M. MOREAU M. MEHAY.

19°/ ANTENNES RELAIS - CANDIDATURE DE LA VILLE DE POISSY POUR L'APPLICATION D'UN SEUIL D'EXPOSITION AUX ONDES ELECTROMAGNETIQUES DE 0,6 V/m

Le Maire donne la parole à **Melle WOELFLÉ** :

Merci, Monsieur le Maire.

Le « Grenelle des ondes », qui s'est tenu du 23 avril au 25 mai 2009, a réuni pour la première fois des associations, des représentants d'usagers et de salariés, des élus et des opérateurs.

Il y a été décidé la mise en place d'un comité opérationnel, chargé des modélisations et des expérimentations sur l'impact d'une diminution des puissances des antennes relais.

En l'absence de conclusion concrète sur ce point à l'issue du « Grenelle », plusieurs associations de protection des riverains des antennes relais de téléphonie mobile lancent un appel à candidature aux villes souhaitant pouvoir appliquer un seuil d'exposition maximum de 0,6 V/m, au nom de la défense du principe de précaution.

Ce projet, soutenu par l'Association des Maires de France et l'Association des Maires des Grandes Villes de France, a déjà reçu l'adhésion d'une soixantaine de villes.

Etant donné, d'une part, le défaut de convergence des scientifiques et le flottement juridique sur ces questions, notamment sur l'attitude des pouvoirs publics, et, d'autre part, l'inquiétude de nombreux Pisciacais quant aux éventuels effets sanitaires engendrés par la présence d'antennes relais dans notre ville, il est proposé au Conseil municipal de valider la candidature de Poissy à cette expérimentation au 0,6 V/m.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

20°/ MOTION CONTRE LA PRIVATISATION DE LA POSTE, POUR UN DEBAT PUBLIC ET UN REFERENDUM SUR LE SERVICE PUBLIC POSTAL

Le Maire :

Nous vous proposons une motion contre la privatisation de La Poste, pour un débat public et un référendum sur le service public postal :

« Le Conseil municipal de Poissy affirme que le service public de La Poste appartient à toutes et à tous.

Considérant que le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social,

Que ces missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier et de la presse, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires,

Considérant que le gouvernement et la direction de La Poste envisagent de changer le statut de l'établissement public afin de le transformer en société anonyme dans le cadre de la loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste sur le courrier de moins de 20 grammes le 1^{er} janvier 2011,

Considérant que ce service public postal est déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la collectivité : plus de 6.100 bureaux de poste sur 17.000 ont déjà été transformés en « partenariat » - (Le Maire précise que le partenariat a lieu soit avec des communes pour des agences postales communales, soit avec des partenaires privés pour des relais poste) - et plus de 50.000 emplois ont été supprimés depuis 2002, ceci se traduisant par un accroissement des tournées de facteurs à découvert, des horaires de levée avancés, des files d'attente qui s'allongent,

Considérant qu'en Europe les privatisations postales ont engendré baisse de qualité de service, augmentation des tarifs et destructions d'emplois,

Considérant que le service postal doit être maintenu, modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire,

Considérant que la population a son mot à dire sur l'avenir du service postal, dans le cadre d'un débat public et d'un référendum,

Considérant qu'une consultation nationale de la population est organisée le samedi 3 octobre 2009 à l'initiative du Comité National contre la privatisation de La Poste pour l'ouverture d'un débat public et pour un référendum sur le service public postal,

Le Conseil municipal de Poissy

- se prononce pour le retrait du projet de loi postale 2009.

- soutient le Comité local de défense de La Poste pour l'organisation de la consultation citoyenne du 3 octobre 2009 sur la privatisation de La Poste pour en permettre le bon déroulement ; il en assure l'information auprès des administrés de la commune.

- demande la tenue d'un référendum sur le service public postal. ».

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Je tiens juste à donner une information complémentaire. Je voterai pour cette motion, en mon nom personnel ainsi qu'en celui de Debout La République qui est aussi signataire de l'Appel pour La Poste, disponible sur le site web « appelpourlaposte.fr ».

Le Maire :

Voici trois dates.

Le Maire donne la parole à **Mme CHIGNAC :**

La votation citoyenne est organisée sur trois jours à Poissy : le dimanche 27 septembre sur le marché (de 10h00 à 13h00), le jeudi 1^{er} octobre sur le marché de Beauregard à la même heure (de 10h00 à 13h00), et le samedi 3 octobre, jour national de la votation, devant La Poste (de 14h00 à 17h00).

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL :**

Merci.

Là encore, deux remarques (une sur la forme et une sur le fond).

Je commence par le fond. Il est en effet très tentant de rentrer dans le débat mais nous serions en désaccord avec notre principe qui consiste à traiter les affaires qui concernent la Ville de Poissy lorsque nous sommes au Conseil municipal de la Ville de Poissy. Tout ce qui est dit à l'intérieur de votre motion ne correspond pas tout à fait au service postal dont la Ville de Poissy est doté. Nous ne rentrerons pas dans un débat de politique nationale. Nous ne prendrons donc pas part au vote.

J'en viens à la forme. Parce que nous ne prenons pas part au vote, il faudrait pouvoir modifier sensiblement la fin de votre motion. En effet, il ne s'agit pas du Conseil municipal de Poissy mais du groupe majoritaire de la Ville de Poissy, ou des élus majoritaires, ou de la majorité (ce que vous voulez). Ce n'est pas l'ensemble du Conseil municipal. Il est trop facile d'employer cette expression qui assimile les 39 Conseillers municipaux. Il s'agit là d'un non respect de la démocratie.

Le Maire :

Je vais quand même faire une explication de texte.

La situation de La Poste en France et la loi prévue concernent l'ensemble de nos concitoyens, donc la municipalité de Poissy. Aujourd'hui, il existe une poste à Poissy. Dans quelque temps, une compétition terrible aura lieu puisque l'Europe ouvre trop grand ses portes à d'autres possibilités de transport.

Je trouve qu'il est assez sain d'ouvrir un débat au sein d'un Conseil municipal et de prendre une décision à partir de celui-ci. Vous êtes libre de refuser de voter mais je pense que la majorité de ce Conseil votera cette décision d'organiser à Poissy une réflexion. Je souhaite même que d'autres villes nous rejoignent à partir du moment où l'on aura voté cette motion pour qu'il y ait des répercussions sur tout le territoire.

Un certain nombre de maires que je rencontre (principalement de petites villes ou de petits villages situés dans des endroits très reculés) connaissent des situations dramatiques au niveau de La Poste. Des relais poste sont mis en place et ils ne contrôlent plus rien. Des gens vivent en des endroits totalement isolés (fermes).

C'est un débat très large. Nous pourrions y passer la nuit.

Inscrire ce point à l'ordre du jour et le soumettre au vote du Conseil municipal est une volonté politique. Nous sommes aussi là pour faire de la politique. C'est un positionnement très clair sur la défense de notre service public. Je pense qu'un Conseil municipal peut se saisir de cette opportunité. Vous êtes tout à fait libres de refuser de voter mais c'est dommage. Il vaut mieux s'abstenir ou voter contre. Je sais bien que vous n'êtes pas d'accord sur le fond de cette motion. Il vaudrait donc mieux soit vous abstenir, soit voter contre. Si vous refusez de voter, on le notera. Je crois qu'un Conseil municipal doit défendre sa poste. C'est son rôle.

Les petites communes touchées aujourd'hui seront peut-être les grandes communes de demain.

Les postiers sont en attente d'une réhabilitation de leurs fonctions mais aussi de la position et des directives de La Poste en vue d'une amélioration autant de leurs conditions de travail que des réponses qu'ils attendent depuis trop longtemps.

Si cette dynamique se poursuit, La Poste et d'autres services publics (hôpital, EDF - GDF ...) seront demain dans une situation absolument intenable.

Notre philosophie consiste en la défense du service public. Nous voulons le clarifier et le maintenir.

Vous pouvez répondre.

M. RAYNAL :

Je voudrais juste apporter une information.

C'est une décision de principe que de ne pas prendre part au vote lorsqu'il s'agit de politique nationale, voire européenne. Par rapport à tout ce que vous avez dit, je suis désolé de dire que nous sommes des élus républicains respectueux de la loi. Une loi européenne a été votée par le politique. Il existe donc aujourd'hui une vraie concurrence. Nous ne sommes pas isolés et nous ne pouvons pas raisonner dans les frontières de notre hexagone puisque les autres pays européens, membres de la même communauté européenne, ont une liberté de ce type de service. Il n'y a donc pas de raison que la France ne procède pas ainsi. Sinon, nous ne sommes plus européens. Nous ne pouvons pas avoir tout et son contraire. Ce n'est pas une votation dans la rue qui changera les principes arrêtés par l'Europe.

Enfin, la distribution du courrier qui existait trente ans auparavant n'est plus la même aujourd'hui. Les moyens de communication ne sont pas les mêmes. Cette distribution peut très bien être organisée par un service public pour lequel nous pouvons avoir une certaine nostalgie mais aussi par des entreprises privées parfaitement à même de réaliser le même travail.

Il ne faut pas rester sclérosé car nous n’y arriverons pas.

Le Maire :

Dans notre histoire collective, des gens sont rentrés en résistance. Malgré le poids mis sur leurs épaules, ils ont quand même réussi à résister. Dans ce monde, si nous ne parvenions pas à exprimer un sentiment de résistance, nous commettrions des erreurs.

Ce n’est pas être contre la loi européenne. Il s’agit de faire respecter notre service public à la française et de le défendre. Dans le cadre des directives européennes, ce service public à la française se trouvera en compétition au cours des prochaines années.

En Allemagne comme dans d’autres pays, il y a des postiers privés. Ils ne fonctionnent pas fondamentalement aussi bien.

Voici un exemple type : le chemin de fer en Angleterre. Il se trouve aujourd’hui dans une certaine situation par rapport à notre SNCF qui est quand même un service public de qualité.

Le Maire donne la parole à **Mr RABEH :**

Je dirai juste un petit mot. Je ne vais pas vous déranger longtemps. Je me refuse effectivement à rentrer dans le débat de fond. J’annonce juste au Conseil municipal et aux personnes présentes qu’un débat public sera organisé sur Poissy pour aborder les éléments de fond sur le projet de loi de privatisation de La Poste.

Je vous corrige cependant sur un petit point (de fond), Monsieur RAYNAL. L’Europe ne demande en aucune façon à la France de privatiser La Poste ni d’ouvrir son capital.

Mr RAYNAL :

Ce n’est pas ce que j’ai dit.

Mr RABEH :

L’Europe demande juste que le marché soit ouvert à la concurrence.

Le projet de loi du gouvernement ne s’inspire pas des directives européennes mais vise à ouvrir le capital de La Poste à des fonds qui ne sont pas strictement étatiques. C’est une petite correction par rapport à ce que vous avez laissé entendre. Vous disiez en effet que le sens des directives européennes impose à la France (et donc au Conseil municipal de Poissy) d’accepter des règles qui nous contraindraient à sortir de l’Europe si nous ne les respectons pas. En aucun cas, la France n’applique les directives européennes en ouvrant le capital de La Poste.

Il s’agit juste d’une précision technique. Je suis sûr que vous serez d’accord avec moi. Vous connaissez certainement très bien le dossier. Si ce n’est pas le cas, rendez-vous dimanche matin sur le marché pour une tentative d’explication.

Mr RAYNAL :

Ouvrir le capital de La Poste ne signifie pas que nous mettons à mal le service public et qu'un processus de privatisation se met en place.

Cette délibération est approuvée à la majorité des votants,

**- moins 9 non participation au vote : Melle DOMONT M. RAYNAL Mme
DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme
DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI.**

A l'issue de l'examen de l'ordre du jour, Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur DEBUS qui, en début de séance, avait demandé à effectuer une intervention en fin de réunion.

M. DEBUS :

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, mes chers concitoyens,

Je prends la parole ce jour pour vous exprimer ma position sur un certain nombre de points, en particulier sur les aspects financiers et sur le process décisionnaire au sein de la mairie de Poissy.

Il faut rappeler que la majorité actuelle a été constituée grâce à une fusion des listes Poissy 2008 et Poissy Pour Tous avec pour objectif de porter des projets avec un esprit d'équipe et insuffler un souffle nouveau sur notre ville.

Toutefois, à la pratique, l'objectif visé prend une toute autre tournure à laquelle je ne peux que réagir.

En effet, je ne saurais cautionner l'inflation des dépenses salariales, sur lesquelles je n'ai aucune prise préalable. Ces dépenses alourdissent de manière significative le budget de la ville dont elles sont la plus grande composante.

Dans ce cadre, je ne saurais cautionner certaines embauches à des postes clés, basées plutôt sur l'appartenance ou l'accointance politique que sur la réelle compétence.

Je ne saurais également cautionner les lourdes dépenses du projet de la Coudraie, pour lesquelles je m'étais abstenu en son temps relativement à son financement complet, même si j'en avais accepté le principe.

Il y a aussi le cas de la Maison des Associations, dont les coûts réels sont passés sous silence, y compris dans le cadre de la commission sociale où pourtant elle avait été évoquée mais pour laquelle je n'avais obtenu aucune réponse précise.

Compte tenu de ces différents points, non exhaustifs, je ne saurais cautionner effectivement le résultat prévisible de cette politique personnelle, qui, réforme de la taxe professionnelle se profilant, verrait les taux de la fiscalité locale augmenter de manière insupportable pour les contribuables Pisciacais.

De plus, comme je préfère les situations claires, je ne saurais cautionner les décisions, annonces ou déclarations qui n'ont jamais été préalablement discutées au sein du groupe majoritaire, écornant le principe - pourtant édicté au départ - de concertation et de totale transparence, tendant

ainsi vers le déni de démocratie. Les positions relevées dans la presse en sont un exemple. L'attribution des logements de la ville en est un autre.

Il reste beaucoup et tant de choses à faire dans la ville, ce qui nécessite certainement de s'y consacrer totalement - premier magistrat en tête, telle que la promesse en avait été faite en début de mandat municipal.

Pour ma part, je ne dispose plus d'autant de patience que mes colistiers de Poissy 2008 qui pour la plupart sont la véritable cheville ouvrière de ce Conseil, patience pour tenter de faire vivre et avancer des dossiers ou projets, sans vision clairement ou véritablement définie et donc partagée. En conséquence, en toute clairvoyance et après mûre réflexion, et (c'est important) sans pour autant rejoindre le groupe d'opposition, j'ai décidé de quitter le groupe majoritaire pour reprendre mon indépendance et ma liberté.

Merci.

Le Maire :

Il y a des moments dans la vie où il faut faire attention à ce que l'on raconte.

Après avoir fait partie pendant dix huit mois du groupe majoritaire, participé à des séances de travail et de réflexion, faire une telle intervention au sein du Conseil municipal est, d'une part, un acte absolument irrespectueux pour les collègues ici présents et, d'autre part, un modèle d'irresponsabilité.

Je veux bien que vous n'en fassiez plus partie. Au moins, c'est sain. A un moment donné, je vous avais dit (à part) qu'il vous fallait rejoindre la droite car vous êtes profondément de droite. Vous vous sentez tout à fait bien près des gens à côté desquels on vous a placé. Je suis donc très content que vous ayez pu prendre cette décision.

Je voudrais maintenant souligner qu'il faut travailler, être présent, étudier les dossiers et faire un certain nombre de choses pour comprendre le fonctionnement d'une équipe municipale, ce que vous n'avez jamais fait pendant dix huit mois.

Il est bien de vouloir affirmer un certain nombre de choses. Mais vous affirmez uniquement. Il y a une espèce d'incompétence. Vous ne connaissez ni les dossiers de la ville gérée, ni ce qui se passe réellement.

Je suis maintenant très content de savoir ... Je l'ai vu au cours du vote tout à l'heure. Je savais que c'était vous.

M. DEBUS :

Ce n'était pas moi.

Le Maire :

Mais si. Mais si. Ce n'est pas grave. Ce n'est pas très important. Je vous souhaite en tous les cas bon courage pour travailler avec vos amis de la droite. Vous vous sentirez bien. Au moins, vous serez en conformité avec votre philosophie.

Bonne soirée, Mesdames et Messieurs.